

# AL AMANAH EQUITY FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH EQUITY FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH EQUITY FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **394 572 DT**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **1 561 DT**.

#### 1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie Gestion et Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### 2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH EQUITY FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **4. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le fait que le fonds « AL AMANAH EQUITY FCP » est en situation de liquidation suite à la décision du conseil d'administration du gestionnaire en date du 28 Septembre 2016.

Le gestionnaire a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour la liquidation du fonds en date du 09 Novembre 2016.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2016, l'actif de AL AMANAH EQUITY FCP a été employé en des liquidités à hauteur de 98,34%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016 (en liquidation)**

(Unité : en D.T.)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	<b>4-1</b>	<b>6 640</b>	<b>406 641</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	373 506
b - Obligations et valeurs assimilées		6 640	33 135
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-4</b>	<b>394 134</b>	<b>41 637</b>
a - Placements monétaires		0	20 702
b - Disponibilités		394 134	20 935
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>400 774</b>	<b>448 278</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-6</b>	<b>2 069</b>	<b>2 419</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-6</b>	<b>4 133</b>	<b>3 505</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 202</b>	<b>5 924</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>4-7</b>	<b>388 028</b>	<b>436 656</b>
<b>CP 2 - Sommes capitalisables</b>		<b>6 544</b>	<b>5 698</b>
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		4 983	0
b - Sommes capitalisables de l'exercice		1 561	5 698
<b>ACTIF NET</b>		<b>394 572</b>	<b>442 354</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>400 774</b>	<b>448 278</b>

**ETAT DE RESULTAT (en liquidation)**

Exercice clos le 31-12-16

(Unité : en D.T.)

		Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
	Note		
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4-3</b>	<b>12 334</b>	<b>23 447</b>
a - Dividende		11 168	21 833
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 166	1 614
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4-5</b>	<b>1 278</b>	<b>3 347</b>
a - Revenus des bons de trésor		0	0
b - Intérêts sur comptes courants		285	88
c - Revenus des comptes à terme		993	3 259
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>13 612</b>	<b>26 794</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4-8</b>	<b>-8 895</b>	<b>-14 399</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 717</b>	<b>12 395</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>4-9</b>	<b>-3 589</b>	<b>-4 074</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 128</b>	<b>8 321</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>433</b>	<b>-2 623</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 561</b>	<b>5 698</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-433</b>	<b>2 623</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres		63 733	-113 225
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		-52 445	1 189
Frais de négociation de titres		-1 717	-1 381
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>10 699</b>	<b>-105 096</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (en liquidation)**

Exercice clos le 31-12-16

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>10 699</b>	<b>-105 096</b>
a - Résultat d'exploitation	1 128	8 321
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	63 733	-113 225
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-52 445	1 189
d - Frais de négociation de titres	-1 717	-1 381
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0</b>	<b>-9 495</b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-58 481</b>	<b>-544 627</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>4 041</b>
- Capital	0	4 157
- Régularisation des sommes non distribuables	0	-150
- Régularisation des sommes capitalisables	0	34
<b>b - Rachats</b>	<b>-58 481</b>	<b>-548 668</b>
- Capital	-54 750	-577 863
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 450	34 284
- Régularisation des sommes capitalisables	-281	-5 157
- Droits de sortie	0	68
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-47 782</b>	<b>-659 218</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a - en début de l'exercice	442 354	1 101 572
b - en fin de l'exercice	394 572	442 354
<b><u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début de l'exercice	4 219	8 911
b - en fin de l'exercice	3 690	4 219
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,930</b>	<b>104,848</b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>1,99%</b>	<b>-14,10%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2016**

### **1. PRESENTATION DU FONDS**

Al AMANAH EQUITY FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Le mode d'affectation des résultats du FCP est à capitalisation.

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2016 à 6 640 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
EO UIB 2009/1	100	6 500	6 640	1,66%
<b>TOTAL</b>		<b>6 500</b>	<b>6 640</b>	<b>1,66%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>				
		<b>6 500</b>	<b>6 640</b>	<b>1,66%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>				
		<b>6 500</b>	<b>6 640</b>	<b>1,66%</b>

##### 4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2016 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>469 455</b>	<b>921</b>	<b>-63 733</b>	<b>406 641</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions admises à la cote de la bourse	89 680			89 680	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Actions admises à la cote de la bourse	-474 300			-474 300	-64 463
Bons de trésor assimilables (BTA)	-5 400			-5 400	
Obligations de sociétés	-20 500			-20 500	-500
Actions SICAV					
Parts OPCVM	-52 435			-52 435	12 518
Variation des plus ou moins values latentes			63 733	63 735	
Variation des intérêts courus		-781		-781	
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>6 500</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>6 640</b>	<b>-52 445</b>

#### 4.3-Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour l'exercice 2016, 12 334 dinars détaillés comme suit :

	<b>Du 01/01/16 Au 31/12/16</b>	<b>Du 01/01/15 Au 31/12/15</b>
Revenus des actions	11 168	21 833
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	1 166	1 614
Revenus des titres OPCVM	0	0
	<b>12 334</b>	<b>23 447</b>

#### 4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2016 s'élève à 394 134 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
<b>DISPONIBILITES</b>				
AVOIRS EN BANQUE		394 134	394 134	98,34%
<b>TOTAL</b>		<b>394 134</b>	<b>394 134</b>	<b>98,34%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>394 134</b>	<b>394 134</b>	<b>98,34%</b>

#### 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le total de ce poste s'élève pour l'exercice 2016 à 1 278 dinars et se détaille comme suit :

	<b>Du 01/01/16 Au 31/12/16</b>	<b>Du 01/01/15 Au 31/12/15</b>
Revenus des bons de trésor	0	0
Revenus sur comptes de dépôt	285	88
Revenus des comptes à terme	993	3 259
	<b>1 278</b>	<b>3 347</b>

#### 4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2016 s'élève à 6 202 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	1 772	2 121
Commission de surperformance	0	0
Dépositaire	297	298
<b>Total PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>2 069</b>	<b>2 419</b>
Commissaire aux comptes	3 471	2 790
Publications CMF	304	308
Impôt à payer	325	370
Redevance CMF	33	37
<b>Total PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4 133</b>	<b>3 505</b>
<b>Total</b>	<b>6 202</b>	<b>5 924</b>



#### 4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 31/12/2015</u></b>	
- Montant	436 656
- Nombre de titres	4 219
- Nombre de porteurs de parts	35
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
- Montant	54 750
- Nombre de titres	529
- Nombre de porteurs de parts sortants	6
<b><u>Capital au 31/12/2016</u></b>	
- Montant	381 906 (*)
- Nombre de titres	3 690
- Nombre de porteurs de parts	29

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b><u>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</u></b>	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	63 733
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-52 445
- Frais de négociation de titres	-1 717
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 450
<b><u>Capital au 31/12/2016</u></b>	
	<b>388 028</b>

#### 4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour l'exercice 2016se présente comme suit :

Libellé	Période	Période
	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	7 715	13 201
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	1 180	1 198
<b>Total</b>	<b>8 895</b>	<b>14 399</b>

#### 4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 3 589 dinars pour l'exercice 2016. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Période Du 01/01/16 Au 31/12/16	Période Du 01/01/15 Au 31/12/15
REDEVANCE CMF	436	746
REMUNERATION CAC	2 800	2 804
PUBLICITE & PUBLICATIONS	297	479
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	56	0
IMPOT & TAXES	0	45
<b>Total</b>	<b>3 589</b>	<b>4 074</b>

#### 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

##### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	3,689	6,351	4,374	5,011	3,228
Charges de gestion des placements	-2,411	-3,413	-2,722	-1,949	-1,606
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,278</b>	<b>2,938</b>	<b>1,652</b>	<b>3,062</b>	<b>1,621</b>
Autres charges	-0,973	-0,966	-0,214	-0,151	-0,841
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,306</b>	<b>1,972</b>	<b>1,438</b>	<b>2,911</b>	<b>0,78</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,117	-0,621	-0,093	-0,236	0,154
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,423</b>	<b>1,351</b>	<b>1,345</b>	<b>2,675</b>	<b>0,934</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17,272	-26,837	11,477	6,601	-11,625
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-14,213	0,282	-0,534	-10,687	12,533
Frais de négociation de titres	-0,465	-0,327	-0,439	-0,509	-0,946
<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>2,594</b>	<b>-26,882</b>	<b>10,504</b>	<b>-4,596</b>	<b>-0,038</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2,900</b>	<b>-24,91</b>	<b>11,942</b>	<b>-1,685</b>	<b>0,741</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,016	0,07	0,132	0,334
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,594</b>	<b>-26,866</b>	<b>10,574</b>	<b>-4,464</b>	<b>0,296</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,935	8,091	-0,608	0,472	2,162
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,659</b>	<b>-18,776</b>	<b>9,966</b>	<b>-3,992</b>	<b>2,458</b>
Distribution de dividendes	0,000	1,346	2,674	0,934	1,316
Valeur liquidative	106,930	104,848	123,619	114,983	117,234
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,04%	1,93%	3,55%	1,56%	1,54%
Autres charges/actif net moyen	0,82%	0,55%	2,21%	0,12%	0,81%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,36%	0,76%	1,09%	2,15%	0,90%

## 5.2 - Transactions avec les parties liées

- La gestion de AL AMANAH EQUITY FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1,5% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 7 715 DT.

Par ailleurs, le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 24 juin 2013 a décidé la perception d'une commission de surperformance à prélever si AL AMANAH EQUITY FCP réalise un rendement minimum exigé de 6%. Cette commission de surperformance qui est de 10% HT est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé. Cette commission de surperformance est nulle au 31/12/2016.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1 000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 180 DT.